

En exercice : 58 Présents : 43

Votants: 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ DEROUET Loïc, titulaire

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

BRAINS SUR LES MARCHES /
CHÉRANCÉ /

CONGRIER LEPICIER René-Marc, titulaire COSMES COUËFFÉ Dominique, titulaire

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE BANNIER Géraldine, titulaire

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO

Dominique, RAGARU Edit, titulaires HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle
DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES BERSON Christian, titulaire

LA BOISSIÈRE

LA CHAPELLE CRAONNAISE

LA ROË

CHADELAUD Gaétan, titulaire

LA ROUAUDIÈRE

JULIOT Thierry, titulaire

LA SELLE CRAONNAISE

JUGÉ Joseph, titulaire

LAUBRIÈRES

BRÉHIN Colette, titulaire

LIVRÉ LA TOUCHE

CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL CHAMARET Richard, titulaire

NIAFLES /

POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES POIRIER Bruno, suppléant SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire

ST POIX

ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés: SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-06/270: ENVIRONNEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 17 juin 2024

OBJET 2024-06/270: ENVIRONNEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (RPQS) - Annexe

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge des services déchets ménagers et voirie, présente au Conseil communautaire le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Elimination des déchets au titre de l'année 2023 (Annexe).

Il rappelle que la Communauté de communes du Pays de Craon exerce la compétence liée à la gestion du service d'élimination des ordures ménagères sur son territoire des 37 communes, représentant 28 538 habitants (population INSEE 2020 connue au 01/01/2023), en application :

- des dispositions de l'arrêté de Monsieur le préfet de la Mayenne en date du 09.06.2015 portant modification des compétences de la Communauté de communes.
- de la convention signée avec le Conseil départemental de la Mayenne le 02.12.2022, suite au transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » au département.

Les interventions de la Communauté de communes portent sur les objets ci-après :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective
- Gestion de Déchetteries et décharge de Classe 3 (CSDI)

M. Pierrick GILLES invite le Conseil communautaire à prendre connaissance d'une synthèse et d'un diaporama du rapport annuel, détaillés dans le compte rendu de la commission OM/voirie du 11/06/2024.

Vu l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, notamment ses 2 premiers alinéas, prévoyant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RPQS) doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné pour transmission et information au Préfet du département,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2020 relatif au RPQS.

Vu le rapport annuel intéressant l'organisation du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui lui a été présenté au titre de l'exercice 2023,

Considérant l'avis de la commission Déchets ménagers-Voirie en date du 11 juin 2024, Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10 juin 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À la majorité (49 Votants)

- ➡ VALIDE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RPQS) pour l'année 2023 tel que présenté en Annexe,
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 20 juin 2024 053-200048551-20240617-DELIB202406270-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024 Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,

Quentin LANVIERGE

Pour extrait conforme, Le Président.

Christophe LANGOUËT